

	Fonction	Code professionnel IAS	Catégorie
Intervenants	Ambulancier-ière diplômé-e	22	A
	Infirmier-ière diplômé-e spécialisé-e Urg/SI/ALG	32	B
	Technicien-ne ambulancier-ière	21	C
	Infirmier-ère diplômé-e	31	D
	Personnel avec formation de base dans le sauvetage (+BLS/AED)	01	
	Etudiant ambulancier de 1 ^{ère} année	11	D
	Etudiant ambulancier de 2 ^{ème} année	12*	
	Etudiant ambulancier de 3 ^{ème} année	13*	
	Autres	Selon classification IAS	--

- * Dans les cas où l'étudiant(e) possède un titre professionnel dans le domaine des soins préhospitaliers, le code y relatif prime lors de l'encodage sur les FIP (p.ex. : C21 prime sur D12 ou D13)